



LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017

Département de la Manche

Table des matières

Introduction.....	4
I.Diagnostic.....	5
II.Programme d'actions.....	9
Priorité 1 : actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.....	10
Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance.....	10
Action 1.1 : Agir contre la délinquance en intervenant au sein des établissements scolaires.....	10
Action 1.2 : Lutter précocement contre la déscolarisation et le décrochage scolaire.....	11
Action 1.3 : Agir contre les conduites à risques.....	12
Action 1.4 : Développer le soutien aux parents et détecter au plus tôt la maltraitance.....	13
Action 1.5 : Développer le sentiment citoyen des jeunes.....	14
Action 1.6 : Procurer une écoute et un accompagnement aux jeunes qui le désirent.....	15
Action 1.7 : Adapter les actions de prévention aux nouvelles technologies.....	16
Action 1.8 : Promouvoir les valeurs de respect et de solidarité par la pratique sportive.....	17
Axe 2 : Actions de prévention de la récidive.....	18
Action 1.9 : Prévenir la récidive par le suivi individualisé des jeunes délinquants.....	18
Action 1.10 : Développer les peines alternatives.....	18
Action 1.11 : Favoriser la réinsertion dès la détention.....	19
Priorité 2 : Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes.....	20
Axe 1 : Actions à destination des victimes.....	20
Action 2.1 : Former et informer les services confrontés aux victimes de violences familiales.....	20
Action 2.2 : Intervenir rapidement auprès des victimes de violences familiales.....	21
Action 2.3 : Promouvoir l'action des associations de lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles.....	22
Action 2.4 : Prévenir les violences familiales et leur reproduction.....	23
Axe 2 : Actions à destination des auteurs.....	24
Action 2.5 : Assurer un traitement immédiat et systématique de la prise de plainte.....	24
Action 2.6 : Maintenir l'action des brigades de protection de la famille.....	25
Action 2.7 : Favoriser la prise en charge du conjoint violent.....	25
Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique.....	26
Axe 1 : Actions de prévention situationnelle.....	26
Action 3.1 : Adapter la surveillance et les contrôles.....	26
Action 3.2 : Maintenir et renforcer le dispositif des référents sûreté.....	27
Action 3.3 : Accorder une attention particulière aux personnes placées sous main de justice.....	27

Axe 2 : Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public.....	28
Action 3.4 : Favoriser la coopération des différents acteurs de proximité en matière de tranquillité publique.....	28
Action 3.5 : Impliquer les habitants dans la lutte contre les troubles à l'ordre public.....	29
Action 3.6 : Faciliter la prise en charge médicale des auteurs.....	30
Lexique des sigles.....	31

Introduction

Politique à part entière, la prévention de la délinquance se situe au carrefour des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice. Elle a profondément évolué depuis son origine, d'où la nécessité de définir régulièrement des plans de prévention adaptés à ces évolutions.

Un premier plan national de prévention avait été adopté par le comité interministériel de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes pour les années 2010-2012 ; il est désormais remplacé par la **stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017**, validée par la circulaire du Premier Ministre du 4 juillet 2013.

Cette stratégie se décline en 3 programmes d'action :

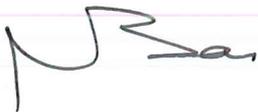
1. Le programme d'action à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
2. Le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes ;
3. Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les différents volets de cette stratégie ont vocation à être déclinés en un **plan départemental de prévention de la délinquance**, qui doit prévoir les objectifs du département en matière de délinquance sur quatre ans, de 2014 à 2017.

Sur le modèle national, il se décline en trois volets, eux-mêmes structurés en axes et en actions. Le présent plan fait donc état :

- d'un diagnostic de la délinquance dans le département et de son évolution ces dernières années ;
- d'un programme d'actions visant à définir des objectifs de prévention et de lutte contre la délinquance à la fois cohérents avec la stratégie nationale et adaptés au contexte du département de la Manche.

Cadres de référence pour la participation de l'État aux politiques mises en œuvre au niveau local, ces objectifs et orientations pourront constituer un socle pour les plans locaux qui seront élaborés au niveau des conseils intercommunaux et locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

La préfète de la Manche 	Le président du Conseil Départemental 	Le procureur de la République près le TGI de Coutances 
Danièle Polvé-Montmasson	Philippe Bas	Renaud Gaudeul

I. Diagnostic

Diagnostic de la délinquance dans la Manche

On entend par délinquance :

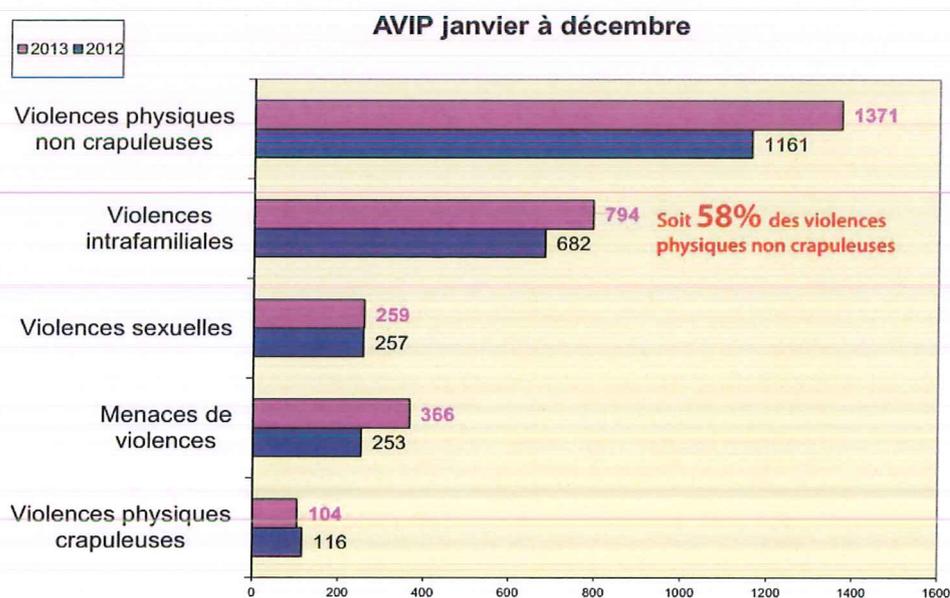
- les atteintes volontaires à l'intégrité physique ;
- les atteintes aux biens ;
- les escroqueries et infractions économiques et financières ;
- les infractions révélées par l'action des services et notamment la consommation et la vente de stupéfiants ;
- les menaces à la sécurité routière ;

1. La Manche classée parmi les départements les plus sûrs de France en 2013

La Manche fait partie des dix départements les plus sûrs de France, qu'il s'agisse des atteintes aux biens, des atteintes à l'intégrité physique ou des infractions économiques et financières. Les spécificités géographiques et sociologiques du département, moins urbain que la moyenne nationale, maillé par un réseau de bourgs importants, et relativement préservé de la délinquance itinérante, expliquent également ces bons résultats.

Toutefois, les résultats encourageants de 2013 ne doivent pas masquer l'apparition de tendances lourdes, comparables en partie à ce qui existe au niveau national et notamment une augmentation significative du nombre de cambriolages et des violences familiales, dont la prise en compte figure parmi les objectifs de 2014.

2. Une hausse préoccupante des violences intrafamiliales

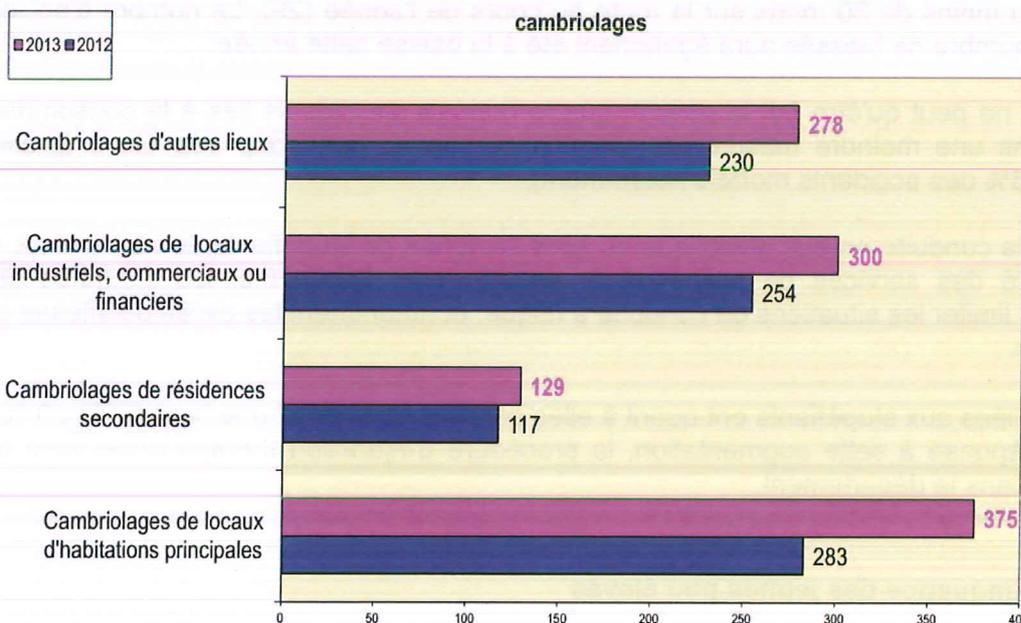
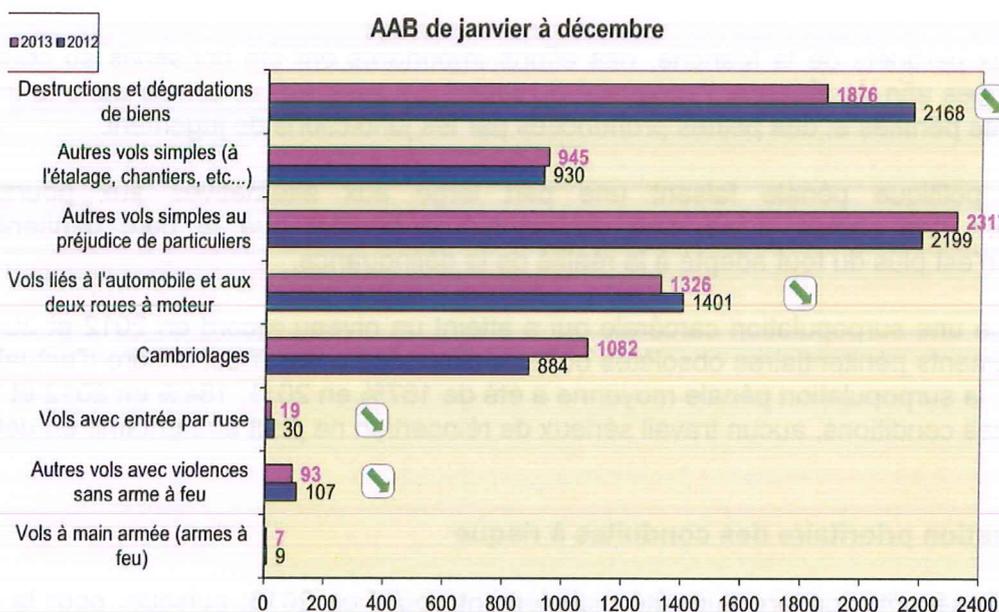


Le nombre des faits de violences intrafamiliales enregistrés par les services en 2013 a augmenté de 23 %, constituant une tendance lourde. Désormais, les violences intrafamiliales représentent 58 % des violences physiques non crapuleuses enregistrées. Si ce chiffre est préoccupant, il témoigne également de l'efficacité de la politique de prévention en la matière : les victimes hésitent moins que par le passé à porter plainte.

Il convient de poursuivre et d'amplifier ces efforts de prévention en 2014, en assurant une meilleure complémentarité entre la prise en charge judiciaire et la prise en charge sociale. Cela

passera par le suivi de la convention prévoyant l'intervention d'une structure associative, l'ACJM, auprès des victimes de violences intrafamiliales assistées par les services de police dont l'action prend de l'ampleur. Cette prise en charge des victimes est complétée par une convention avec le Conseil départemental qui met à disposition ses intervenants sociaux au profit des unités de gendarmerie. Le Parquet propose également des sanctions alternatives aux poursuites en la matière, et notamment l'obligation pour l'auteur des faits de suivre un stage de citoyenneté consacré aux violences intrafamiliales.

3. Des atteintes aux biens en baisse mais une tendance à la hausse des cambriolages



Le taux de criminalité est de 15,4 pour 1000 hab. contre 35,4 au niveau national. Les atteintes aux biens connaissent une diminution tendancielle depuis plusieurs années, passant de 7 728 en 2012 à 7665 faits en 2013, soit - 0,82 %). Pour autant, cette tendance globale favorable masque des évolutions différenciées, les cambriolages passant de 884 à 1082 faits, soit une hausse de 22,40%.

4. Une réponse judiciaire systématique qui pâtit cependant d'un sur-engorgement des prisons

Face à la hausse des cambriolages, le parquet et les services de police et de gendarmerie appliquent la stratégie du harcèlement, enquêtant systématiquement de manière approfondie, même pour les interpellations de mineurs, sur l'éventuel caractère de bande organisée des auteurs. La réponse pénale est systématique : le taux de réponse dans la Manche est de 96,16 % en 2013, soit une augmentation de 4,36 points par rapport à 2010. Cette réponse pénale est également rapide : 94,4 % des affaires ont ainsi reçu en 2013 un traitement considéré comme rapide contre 74 % en 2010.

Dans les deux parquets de la Manche, des efforts importants ont été consentis au cours des 3 dernières années afin de résorber l'intégralité du retard qui avait été accumulé dans le traitement des procédures pénales et des peines prononcées par les juridictions de jugement.

Malgré une politique pénale faisant une part large aux alternatives aux poursuites et l'aménagement des peines, il ne peut qu'être fait le constat que le parc pénitentiaire du département n'est plus du tout adapté à la réalité de la délinquance.

Cela provoque une surpopulation carcérale qui a atteint un niveau record en 2012 et 2013, dans des établissements pénitentiaires obsolètes où l'encellulement collectif est encore d'actualité. Ainsi à Coutances, la surpopulation pénale moyenne a été de 167% en 2011, 184% en 2012 et 175% en 2013. Dans ces conditions, aucun travail sérieux de réinsertion ne peut être entamé en détention.

5. La gestion prioritaire des conduites à risque

Le bilan de la sécurité routière aura été globalement positif en 2013, puisque, pour la première fois, il y aura eu moins de 30 morts sur la route au cours de l'année (29). Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés aura également été à la baisse cette année.

En revanche, il ne peut qu'être fait le constat que le nombre d'accidents liés à la consommation d'alcool et, dans une moindre mesure, de stupéfiants, restent beaucoup trop élevés (présence d'alcool dans 38% des accidents mortels notamment).

La lutte contre la conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants demeure ainsi, pour 2014, la priorité des services de police et de gendarmerie. De même, les contrôles seront accentués pour limiter les situations de conduite à risque, et notamment les excès de vitesse et les refus de priorité.

Les infractions liées aux stupéfiants ont quant à elles connu depuis 2012 une hausse de 20 %, soit 846 faits. En réponse à cette augmentation, la procédure d'injonction thérapeutique vient d'être mise en place dans le département.

6. Une délinquance des jeunes peu élevée

La délinquance des mineurs reste peu élevée dans la Manche et le taux de récidive extrêmement faible.

Néanmoins, les violences scolaires sont en hausse assez sensible au second degré, passant de 103 faits en 2012 à 123 en 2013, soit une hausse de 20 %. La moitié a mené à une exclusion. Parmi ces violences, 113 ont été signalées pour faits graves, dont 50 avec violences (sans arme). Il faut néanmoins relativiser ces chiffres, sachant qu'ils ne concernent que 0,3 % des élèves.

II. Programme d'actions

Priorité 1 : actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

Priorité 1 – Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance	
Action 1.1 : Agir contre la délinquance en intervenant au sein des établissements scolaires	
Problématique	La prévention de la délinquance chez les jeunes impose en premier lieu une information de l'ensemble des jeunes. Elle commence donc dans les établissements scolaires par le biais d'interventions de la police et de la gendarmerie, de programmes d'accueil et de détection des violences scolaires. La lutte contre les violences intrafamiliales est une étape primordiale de la prévention des conduites violentes des jeunes qui ont été victimes directes ou indirectes de ces violences.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les collèges et lycées du département disposent d'un correspondant « sécurité scolaire » clairement identifié au sein de la gendarmerie ou de la police nationale, qui a pour mission de favoriser la coopération entre l'établissement et les forces de l'ordre en termes de prévention des violences scolaires ; • Sous l'autorité d'un chef d'établissement, les « assistants de prévention et sécurité » mènent des actions de prévention des violences scolaires. Leur action est coordonnée avec celle des équipes mobiles de sécurité pour plus d'efficacité ; • Sur Cherbourg-Octeville, les deux collèges en éducation prioritaire ont signé une convention avec la ville permettant d'accueillir dans les services municipaux des élèves en exclusion temporaire afin qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes durant cette période. • Cinq collèges ont intégré le réseau d'éducation prioritaire de l'académie de Caen : "Les provinces" de Cherbourg-Octeville, "Le Fairage" de Périers, "Saint-Exupéry" de Sainte-Mère-Église, "Guillaume Fouace" de Saint-Vaast-la-Hougue et "Le Dinandier" de Villedieu-les-Poêles.
Propositions pour 2014-2017	
Mettre en place et développer le rôle des personnels travaillant au sein de la MPPC (Mission Partenariats Prévention et Communication) de la DDSP	PN, DDSP
Contribuer aux travaux des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD ou CISPD) par la mobilisation des chefs d'établissement	SDEN, préfecture, collectivités locales

Priorité 1 – Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

Action 1.2 : Lutter précocement contre la déscolarisation et le décrochage scolaire

Problématique	La déscolarisation et le décrochage scolaire sont un des facteurs de basculement des jeunes dans la délinquance. Il convient donc de prévenir au plus tôt ces deux phénomènes, par le biais d'actions d'intégration, de prise en charge des enfants mais aussi en leur proposant des formations alternatives et en s'assurant de l'implication de leurs parents.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les ZUS de Cherbourg-Octeville qui correspondent aux réseaux d'éducation prioritaire, une équipe de réussite éducative, organisée par la caisse des écoles de la ville prend en charge des enfants en difficulté sociale de 3 à 16 ans généralement orientés par l'éducation nationale. Ce dispositif est principalement financé par l' « Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances » (Acsé) ; • Le suivi du décrochage scolaire et des décrocheurs est effectué par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs mises en œuvre par les CIO et les missions locales ; • Plusieurs programmes du SDEN ont pour objectif de prévenir et de traiter le décrochage scolaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ les dispositifs des primo-arrivants ; ○ le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ; ○ les « passerelles » entre formations ; • Le collège Raymond Le Corre à Equeurdreville-Hainneville est support d'une classe relais (dispositif de droit commun de l'éducation nationale) qui scolarise de manière temporaire des élèves inscrits dans un processus de rejet de l'école. Un éducateur de la PJJ intervient régulièrement sur cette classe en lien avec le maître des écoles qui en a la charge.
Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés
Renforcer la mobilisation de tous les acteurs dans la lutte contre le décrochage scolaire au travers du suivi de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, du soutien aux dispositifs relais, des actions de la plate-forme d'aide et de suivi des décrocheurs (PASD)	PJJ, DASEN, CIO, missions locales

Priorité 1 – Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

Action 1.3 : Agir contre les conduites à risques

Problématique	Les conduites à risques regroupent les comportements de mise en danger de soi, et notamment la consommation d'alcool ou de drogues et les violences routières. Chez les jeunes, leur apparition et surtout leur répétition sont l'expression d'une souffrance et précède en général l'apparition d'un comportement délinquant. Il convient donc de lutter en amont contre ces conduites.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'association INFOADDICT, financée avec les crédits de la MILDECA, les FRAD (formateurs relais anti-drogue) de la gendarmerie nationale interviennent auprès des établissements, notamment sous la tutelle de l'officier prévention-partenariat ; • La police nationale participe aux actions de prévention en direction des jeunes par le biais notamment de patrouilleurs, de policiers formateurs anti-drogue (PFAD), et d'agents participant à la prévention dans les centres de loisirs jeunes (CLJ). • Chaque année, le camion exposition de l'UPCR (Unité de Prévention des Conduites à Risques) de la Direction Centrale de la Sécurité Publique est présent dans plusieurs établissements scolaires sur une semaine ; • L'escadron départemental de la sécurité routière de la Manche de la gendarmerie nationale intervient auprès des établissements scolaires en matière de lutte contre les violences routières ; • Le PDASR apporte des financements pour des actions de prévention routière dans le département. En 2013, la communauté de communes du canton de Coutances a ainsi mis en place une piste de prévention et d'éducation routière.

Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés
Valoriser le projet départemental de prévention des conduites à risques <ul style="list-style-type: none"> • comme déclinaison du projet académique auprès des établissements scolaires ; • comme outil privilégié, dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de sensibilisation et d'accompagnement des élèves, des parents et des personnels. 	SDEN
Mieux informer les adolescents et jeunes adultes (6-25 ans) au sujet des comportements à risque	ARS, associations
Poursuivre l'information des jeunes en matière de violences routières	PN, GN, DDTM, établissements
Privilégier une approche basée sur le développement des compétences psychosociales dans la démarche de prévention contre les conduites à risque, les addictions et la sexualité, en différenciant les publics : enfants, adolescents (6 à 18 ans) et jeunes adultes de 18 à 25 ans	ARS, préfecture (MILDECA) associations, éducation nationale
Améliorer la coordination des acteurs de la prévention, du secteur médico-social et de l'éducation nationale et les services de la protection de l'enfance	ARS, SDEN, PJJ, GN, Conseil départemental

Priorité 1 – Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

Action 1.4 : Développer le soutien aux parents et détecter au plus tôt la maltraitance

Problématique	Le soutien aux parents comprend d'une part un accompagnement des parents qui, en raison de leurs difficultés, peuvent être amenés à délaisser leur enfant et d'autre part, une aide apportée aux familles confrontées aux dérives de leur enfant sans savoir comment réagir. En complément, la détection précoce de la maltraitance permet d'agir pour protéger l'enfant et accompagner l'adulte. Cette protection de l'enfant est primordiale si l'on considère que les jeunes qui ont été des victimes directes ou indirectes de ces maltraitements intrafamiliaux développent souvent des conduites violentes.	
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • La CAF et la MSA proposent l'accompagnement précoce des familles rencontrant des difficultés avec leurs enfants par le biais d'un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Ce dispositif est également soutenu financièrement par la DDCS. Il gère aussi l'appel à projet CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité qui donne les moyens aux collectivités d'organiser l'aide aux devoirs en primaire et au collège). • Le GIP enfance en danger regroupe le service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée (SNATEM) et l'observatoire national de l'enfance en danger (ONED) • Tourlaville organise un lieu parents-enfants permettant aux parents d'échanger et de recevoir du soutien, des informations et des conseils ; • La CIDFF intervient auprès des jeunes victimes de violences intrafamiliales dans une dynamique préventive et thérapeutique par le biais de l'intervention de psychologues, d'une juriste, d'une conseillère conjugale et familiale et d'une médiatrice sociale et culturelle ; • La cellule de recueil des informations préoccupantes du service de l'aide sociale à l'enfance du département permet d'être alerté afin d'évaluer et de concourir à la mise en œuvre des mesures de protection. 	
Propositions pour 2014-2017		Acteurs concernés
Poursuivre le soutien des associations qui apportent une aide aux parents confrontés à la délinquance de leurs enfants	Préfecture	
Améliorer la prise en charge précoce de la dépression maternelle en s'appuyant sur la consultation motivée pour le suivi du nourrisson pour évaluer la santé psychologique de la mère	ARS, associations, Conseil départemental	
Améliorer le dépistage précoce et la prise en charge des situations de maltraitance (fragilité de la dyade mère-enfant notamment si la mère consomme des produits neurotoxiques)	ARS, associations, Conseil départemental	
Poursuivre et développer le recours aux mesures de prévention (notamment mise en œuvre de mesures d'action éducative à domicile)	Département	

Priorité 1 – Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

Action 1.5 : Développer le sentiment citoyen des jeunes

Problématique	Repérer les jeunes en marge de la société ou en passe de l'être, et leur réapprendre la citoyenneté par le biais de débats ou d'actions concrètes est une forme de prévention de la délinquance.	
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme VVV permet à des associations de mettre en place des actions portant principalement sur le thème de la citoyenneté. L'égalité garçons-filles dans le programme des actions et dans le nombre de participants est respectée pour une meilleure notion d'intégration dans la société. • Des actions concrètes et ponctuelles des jeunes en difficulté au profit de la communauté sont régulièrement financées par le FIPD : <ul style="list-style-type: none"> ○ La mise en place de chantiers jeunes par La Maison pour tous Léo Lagrange permet à des jeunes d'obtenir une « bourse de loisirs » en échange de travaux d'intérêt collectif ; ○ Equeurdreville-Hainneville a accompagné la participation citoyenne des jeunes aux activités de la ville ; ○ L'Office de la Jeunesse de Coutances mène une action qui a pour but de prévenir la violence au sein des établissements scolaires, et de promouvoir l'éducation à la responsabilité dans la vie collective pour pallier aux conflits de micro-violences et d'incivilités entre élèves. Pour favoriser la prise d'initiative des élèves au sein du lycée, nous souhaitons mettre en place une formation à la médiation et à la gestion des conflits. • La PJJ organise des stages de formation civique pour les auteurs mineurs de faits tels que outrages, rébellions, dégradations de biens publics... 	
Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés	
Poursuivre la promotion et/ou le financement d'associations proposant aux jeunes des actions sur le thème de la citoyenneté	Préfecture, communes, associations	

Priorité 1 – Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

Action 1.6 : Procurer une écoute et un accompagnement aux jeunes qui le désirent

Problématique	Le sentiment de solitude ou d'incompréhension, particulièrement à l'adolescence, peut pousser les jeunes à se tourner vers de mauvaises fréquentations ou à accomplir des actes de délinquance. S'il peut être délicat pour eux de se confier à leur famille ou à leurs connaissances, une association ou un groupe de semblables peut être plus à même de les aider dans cette démarche d'expression.	
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Les Maisons des jeunes et la Maison des adolescents du département (MADO) procurent une écoute et des conseils aux jeunes qui le demandent et à leur parents, soit par le biais de rencontres ou sur Internet par le biais des promoteurs du net ; • Le centre d'animation les Unelles à Coutances a mis en place un café jeunes destiné à l'écoute, une heure par semaine, des jeunes en difficulté. 	
Propositions pour 2014-2017		Acteurs concernés
Développer le partenariat avec la Maison des adolescents de la Manche sur ses différentes déclinaisons sur le territoire		DPJJ
Promouvoir l'action des structures de type Maison des jeunes		Préfecture, CT
Poursuivre le financement de la Maison des adolescents		Département, préfecture, DDCS, MSA, ARS, CAF

Priorité 1 – Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

Action 1.7 : Adapter les actions de prévention aux nouvelles technologies

Problématique	Plus vastes et moins contrôlables que les médias traditionnels, les réseaux sociaux et internet sont des vecteurs pouvant mener les jeunes à des conduites à risques.	
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet des promeneurs du Net mis en œuvre par la maison des ados (MADO) concourt aux actions de prévention sur le net avec l'appui d'une trentaine de structures départementales ; • Les enquêteurs spécialisés dans les nouvelles technologies de la gendarmerie nationale, les N'Tech et leurs correspondants, interviennent sur les dangers d'internet et des autres réseaux ; • Le FIPD peut soutenir des actions de sensibilisation des jeunes à l'usage des réseaux sociaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ A Avranches par exemple, une action a pour objectif d'informer les jeunes des dangers d'internet, les parents sont accompagnés dans leur rôle et les acteurs intervenant auprès des jeunes sensibilisés à l'importance d'agir en commun. 	
Propositions pour 2014-2017		Acteurs concernés
Encourager l'accompagnement des jeunes en matière d'utilisation d'internet et des réseaux sociaux		SDEN, communes, associations, MADO
Poursuivre les interventions des N'tech		GN
Poursuivre le déploiement du projet promeneurs du Net		Maison des ados

Priorité 1 – Axe 1 : Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance

Action 1.8 : Promouvoir les valeurs de respect et de solidarité par la pratique sportive

Problématique Par le travail en équipe et le respect de l'adversaire qu'il suppose, le sport est un excellent moyen de développer chez les jeunes un sentiment de citoyenneté et de solidarité.

Dispositifs existants

- La DDCS promeut l'initiation, la sensibilisation et la pratique du sport (encadrée en club) pour un meilleur respect des règles, de l'adversaire et de l'arbitrage ;
- Le Conseil départemental cofinance l'association Voiles Ecarlates (500€ de budget primitif 2014) qui organise des sorties en mer à bord de vieux gréements pour des jeunes en difficulté ou des personnes atteintes de pathologies mentales ;
- La ville d'Equedreville-Hainneville avec un cofinancement du FIPD, des activités sportives sous différentes formes pour prévenir la délinquance par la pratique du sport ;
- La communauté urbaine de Cherbourg a mis en place une action intitulée « 1, 2, 3 à vous de jouer » qui a pour objet de favoriser la mixité sociale par la pratique du football et du tennis et d'amener des jeunes à construire un projet professionnel (animateur ou éducateur sportif) ;
- La maison des jeunes et de la culture ainsi que la Maison Pour Tous de Cherbourg-Octeville propose des activités sportives dans les quartiers sud-est et centre-ville de Cherbourg à destination notamment des jeunes défavorisés.
- La ville de la Glacerie a mis en place une représentation publique de danse à l'occasion d'une fête de quartier. 8 jeunes de 16 à 17 ans ont travaillé sur la création de chansons sur le thème « La violence, les problèmes de communication des jeunes vers leur famille et les autres » qu'un autre groupe de 12 jeunes de 12 à 15 ans a chorégraphié ;
- Le FIPD finance plusieurs actions à destination des jeunes délinquants ou en difficulté :
 - Chaque année, l'association AREM propose des activités nautiques à une centaine de mineurs et de jeunes majeurs suivis par les services de la protection judiciaire de la jeunesse de la Manche. Ils peuvent ainsi participer à des régates, au tour des ports de la Manche ou encore faire du kayak de mer et du char à voile pendant les vacances de Pâques.

Propositions pour 2014-2017	Acteurs concerné
Développer les actions conduites avec l'AREM pour la pratique d'activités nautiques à destination des jeunes suivis par la PJJ du territoire, mais également du secteur associatif habilité (par le biais d'un média éducatif)	DPJJ
Poursuivre les aides aux associations proposant des activités sportives aux jeunes défavorisés par le biais du FIPD	Préfecture

Axe 2 : Actions de prévention de la récidive

Priorité 1 – Axe 2 : Actions de prévention de la récidive	
Action 1.9 : Prévenir la récidive par le suivi individualisé des jeunes délinquants	
Problématique	Le suivi individualisé des jeunes par le biais d'échanges d'informations confidentielles au sein d'un groupe opérationnel et de la désignation de référents de parcours a pour objectif d'assurer leur accompagnement en liaison avec les acteurs sociaux et éducatifs et de prévenir la récidive.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • A la DPJJ, au niveau du suivi judiciaire des jeunes délinquants, les délais de prise en charge ont été améliorés, un audit a lieu tous les 5 ans, un suivi opérationnel des mineurs multirécidivants est effectué au sein d'instances tripartites et un partenariat avec l'éducation nationale a été mis en place ; • Dans la Manche, il existe une coordination des dispositifs de protection judiciaire et de suivi des situations individuelles
Propositions pour 2014-2017	
Maintenir l'implication de la PJJ dans les dispositifs relais de l'éducation nationale et développer les partenariats dans la mise en œuvre des parcours individualisés	DPJJ, SDEN
Protocoler le parcours judiciaire et socio-éducatif des jeunes entre la PJJ et le SPIP pour une cohérence effective des suivis	DPJJ, SPIP

Priorité 1 – Axe 2 : Actions de prévention de la récidive	
Action 1.10 : Développer les peines alternatives	
Problématique	Le but des peines alternatives est de proposer aux délinquants une activité utile et pédagogique favorisant l'apprentissage et l'insertion et ainsi de les aider à intégrer des règles de vie en société et de les éloigner de la délinquance.
Dispositifs existants	Le SPIP a mis en place un protocole avec le PJJ afin de coordonner les postes TIG et d'améliorer la communication des deux services à la majorité de la PPSMJ.
Propositions pour 2014-2017	
Développer les actions de réparations pénales conduites en partenariat avec le SYMEL de la manche à Cherbourg, Granville, et dans l'archipel des îles Chausey.	DPJJ

Priorité 1 – Axe 2 : Actions de prévention de la récidive

Action 1.11 : Favoriser la réinsertion dès la détention

Problématique	Afin d'être efficace, la réinsertion dans la société des jeunes auteurs d'infraction doit commencer dès leur placement sous main de justice.	
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • A la maison d'arrêt de Coutances, des dispositifs de réinsertion existent qui entrent dans le cadre des orientations de la politique pénitentiaire au bénéfice des jeunes majeurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ accès à l'enseignement général et à celui du code de la route ; ○ accès au sport et à la culture ; ○ accès au droit : consultations gratuites d'avocats et CNI ; ○ accès à la formation professionnelle par convention avec le GRETA des estuaires ; ○ accès aux soins (alcool, stupéfiants) et aux cures (alcool) ; • Un point d'accueil écoute jeune est financé dans le cadre du FIPD qui est destiné à faciliter la réinsertion des jeunes incarcérés. La Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin anime un groupe de parole avec les jeunes détenus dans les locaux de la maison d'arrêt de Cherbourg sur la manière dont ils appréhendent la sortie et sur leur connaissance des dispositifs d'écoute et de soins ; • Un conseiller de la Mission Locale du Cotentin intervient également auprès des détenus en proposant des entretiens individuels visant à les aider à définir un projet professionnel ; • L'organisme de formation COALLIA intervient à la Maison d'Arrêt de Cherbourg auprès d'un groupe de détenus (préformation bâtiment) ; • L'association sportive Hainneville omnisports intervient quotidiennement à la maison d'arrêt de Cherbourg pour proposer des cours de pratique sportive, notamment aux jeunes détenus ; • La mission locale du Pays de Coutances accompagne les jeunes mineurs et majeurs placés sous main de justice. 	
Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés	
Renforcer et diversifier les pratiques sportives et culturelles en direction des personnes placées sous main de justice	Maisons d'arrêt de Coutances et de Cherbourg	
Promouvoir, notamment grâce au FIPD, les actions de réinsertion à destination des jeunes menées par les collectivités et associations	Préfecture, CT, associations	

Priorité 2 : Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes

Axe 1 : Actions à destination des victimes

Priorité 2 – Axe 1 : Actions à destination des victimes	
Action 2.1 : Former et informer les services confrontés aux victimes de violences familiales	
Problématique	La prise en charge des victimes de violences intrafamiliales est capitale : elle détermine le dépôt de plainte par la victime et sa capacité à sortir du cercle des violences. La formation des agents responsables de cette prise en charge est donc indispensable.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none">• Afin de mieux prendre en charge les victimes, les services de police et de gendarmerie dans le département reçoivent une formation à l'écoute des femmes victimes de violences familiales. Cette formation consiste en une sensibilisation à ces problématiques et en un partage d'expérience.• Le CCAS de Saint-Lô et le CHRS Villa Myriam ont formé à l'accueil des victimes de violences conjugales des gendarmes et des policiers de la région Saint-Loise. Cette action a été cofinancée par le FIPD.
Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés
Poursuivre la formation à l'écoute des services de police et de gendarmerie.	GN et PN

Priorité 2 – Axe 1 : Actions à destination des victimes

Action 2.2 : Intervenir rapidement auprès des victimes de violences familiales

Problématique	Les services de police et de gendarmerie sont généralement les premiers interlocuteurs des victimes de violences familiales. Il est nécessaire qu'ils puissent orienter rapidement ces victimes vers des organismes adaptés. De même, les services de santé ont un rôle dans la détection précoce de ces violences et l'orientation des victimes.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la communauté urbaine de Cherbourg, l'association « la Belle Echappée » prend en charge des victimes de violences familiales, les aide à quitter le domicile du conjoint violent, à effectuer les premières démarches auprès des professionnels de santé, des services de police ou de gendarmerie ou à trouver un hébergement d'urgence. • Le SRPJ assure l'orientation des victimes de violences familiales vers des structures d'aide. • Le FIPD cofinance avec le Conseil départemental et les communes dans le cadre d'une convention le déploiement de travailleurs sociaux employés par l'ACJM dans le département : <ul style="list-style-type: none"> ○ une ½ journée par quinzaine au sein de la gendarmerie de Carentan ; ○ plusieurs fois par semaine au sein des circonscriptions de sécurité publique de Saint-Lô (un jour), de Cherbourg (2 jours), de Granville (½ journée) et de Coutances (½ journée) ; • Ouverture en 2013 de deux bureaux d'aide aux victimes, dans les TGI de Cherbourg et Coutances. • Ouverture de la Maison de Justice et du Droit à Saint-Lô en février 2013. • La DDCS participe au financement de CHRS pour les femmes victimes de violence (CHRS Louise Michel à Cherbourg, villa Myriam à St Lô). • La CC de Saint-Malo-de-la-Lande a mis en place un réseau de référents violences intrafamiliales financé par le FIPD en 2013 afin de mieux repérer, aider et accompagner les victimes. • Le centre social L'Agora à Granville a développé un atelier technique « Violences familiales », financé par le FIPD, permettant la création d'un répertoire professionnel identifiant les ressources locales et leurs compétences en matière d'aide aux victimes de violences familiales. Il propose également des rendez-vous thématiques à la population ainsi que des journées d'information destinées aux professionnels locaux.
Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés
Mieux orienter les victimes d'infraction vers les structures d'aide adaptées (INAVEM, ACJM, ADFI, associations...).	SRPJ
Promouvoir les initiatives locales de réalisation de répertoires des structures et associations existantes, à l'image de ceux réalisés par la CC de Saint-Malo-de-la-Lande et le centre social L'Agora (Granville).	Collectivités locales
Développer la formation et l'application des méthodes de Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) notamment chez des médecins généralistes et aux urgences en lien avec la santé au travail.	ARS
Poursuivre le déploiement de travailleurs sociaux dans les services de gendarmerie et de police.	GN et PN

Priorité 2 – Axe 1 : Actions à destination des victimes

Action 2.3 : Promouvoir l'action des associations de lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles

Problématique	Les services publics et des associations assurent une première prise en charge des victimes ainsi que la poursuite des auteurs. Néanmoins, les traumatismes nés de ces violences doivent être traités sur le long terme. Promouvoir l'action des associations qui prennent en charge ce suivi est donc essentiel dans la reconstruction de ces femmes victimes. En outre, ces associations assurent la diffusion d'information sur les violences familiales et faites aux femmes auprès du grand public, améliorant ainsi leur détection et leur compréhension.
Dispositifs existants	Plusieurs associations reçoivent des financements du FIPD et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Sortir du silence : à destination des victimes de violences sexuelles. Elle accompagne les victimes, informe le public et les professionnels des conséquences post-traumatiques des violences sexuelles, organise des conférences sur le sujet et propose des formations aux médecins et spécialistes. • La Belle Échappée organise des cercles de femmes et petits déjeuners débats et a mis en place une création théâtrale à partir de groupes de parole de femmes victimes de violences qui ont été retranscrits par un réalisateur. • Le CIDFF propose un suivi juridique et psychologique aux victimes. • Insister sur la coordination entre les différentes structures entre elles et avec les services de l'Etat (police, gendarmerie, justice).
Propositions pour 2014-2017	
Poursuivre le financement d'associations de lutte contre les violences sexuelles et intrafamiliales par le biais du FIPD.	Acteurs concernés Préfecture
Diriger les victimes de violences sexuelles et familiales vers ces associations pour un suivi sur le long terme.	GN, PN, services de santé...

Priorité 2 – Axe 1 : Actions à destination des victimes

Action 2.4 : Prévenir les violences familiales et leur reproduction

Problématique	Outre l'information des populations, une prévention des violences intrafamiliales peut-être menée en agissant directement sur les catalyseurs de son apparition : les addictions, les troubles psychiques et la reproduction des violences subies enfant.	
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • L'ARS dispose de moyens de détection des personnes susceptibles d'être auteurs ou victimes de violences familiales et finance des structures de prévention comme l'ANPAA. • Le CIDFF propose un accompagnement psychologique aux familles dans une dynamique préventive et thérapeutique. • De nombreuses associations et collectivités proposent des conférences sur le sujet et informent le grand public sur les dangers des violences intrafamiliales. • L'ACJM (association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de médiation pénale) accompagne les enfants victimes, les aide à se reconstruire suite au traumatisme subi. Elle représente en justice les mineurs lorsque les représentants légaux ne peuvent le faire, soit par inaptitude, soit parce qu'ils sont eux-mêmes mis en cause dans l'affaire. 	
Propositions pour 2014-2017		Acteurs concernés
Réduire les consommations d'alcool à risque chez les plus de 15 ans, notamment pour les populations en situation de précarité.		GN, PN, ARS
Poursuivre le financement de structures de prévention et de prise en charge des addictions par les CSAPA du Nord et Sud Manche.		ARS
Développer les partenariats entre les professionnels d'addictologie, de psychiatrie et de médecine somatique et améliorer leur coordination avec les acteurs de première ligne.		ARS
Poursuivre le financement du centre d'information sur les droits des femmes et des familles		Département, Etat, villes, Acisé

Axe 2 : Actions à destination des auteurs

Priorité 2 – Axe 2 : Actions à destination des auteurs	
Action 2.5 : Assurer un traitement immédiat et systématique de la prise de plainte	
Problématique	<p>La démarche de porter plainte pour les victimes de violences intrafamiliales ou sexuelles est un premier pas difficile à accomplir. Elles doivent être écoutées et soutenues, d'où l'importance de bénéficier d'agents formés avec soin à cette prise de plainte.</p> <p>En outre, un dispositif efficace en la matière constitue en soi une prévention et encourage les victimes de violence à se manifester au plus vite.</p>
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • La gendarmerie assure une prise de plainte systématique des faits signalés auprès des unités, ce qui constitue en soi une réelle prévention, source potentielle de dissuasion à la commission, à la réitération ou à la récurrence. Ainsi, le nombre de plaintes VIF au sein du GGD50 est en nette augmentation en 2013, témoignant de l'efficacité de cette politique. • La police nationale a créé des Groupes d'Appui Judiciaires avec des fonctionnaires dévolus et spécialisés dans la prise de plainte et l'accueil des victimes. • Les travailleurs sociaux de l'association d'aide aux victimes (ACJM) assurent une permanence dans les 4 commissariats de la Manche ainsi qu'à la brigade de gendarmerie de Carentan. (cf supra action 2.2)
Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés
Développer la coopération entre services de la police ou de la gendarmerie et ceux de la justice, afin d'assurer un traitement optimum des plaintes.	PN, GN, parquets du département
Maintenir le dispositif de Groupes d'Appui Judiciaire	PN

Priorité 2 – Axe 2 : Actions à destination des auteurs

Action 2.6 : Maintenir l'action des brigades de protection de la famille

Problématique	Créés au niveau départemental, les brigades de protection des familles constituent une structure dédiée aux violences intrafamiliales, en réponse au développement des violences intrafamiliales au sein du couple ou à l'encontre des mineurs. Ces unités fonctionnelles apportent une expertise dans la gestion des interventions de gendarmeries au sein des familles, ainsi que dans la réponse judiciaire. Elle se compose de référents violences intrafamiliales supervisés par un officier.	
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Les brigades de prévention des familles (BPF) au sein de la gendarmerie qui constitue le dispositif global de lutte contre les VIF (référents VIF, OAPJ...); • La préfecture, le Conseil départemental et la gendarmerie ont signé une convention pour faciliter les échanges d'information en matière de VIF notamment entre travailleurs sociaux et brigades de gendarmerie ; • Des brigades de protection de la famille sont implantées dans chaque brigade de sûreté urbaine (police nationale) et au sein de la sûreté départementale. 	
Propositions pour 2014-2017		Acteurs concernés
Développer l'implantation des BPF au sein d'autres unités		GN, PN
Poursuivre la démarche de coopération avec les travailleurs sociaux		GN, préfecture, Conseil départemental

Priorité 2 – Axe 2 : Actions à destination des auteurs

Action 2.7 : Favoriser la prise en charge du conjoint violent

Problématique	La récurrence chez les conjoints violents apparaît comme un phénomène fréquent. La prise en charge de ces conjoints, auteurs avérés de violences intrafamiliales ou ayant uniquement fait l'objet de plaintes, a pour objectif de prévenir un nouveau passage à l'acte.	
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • L'ACJM (association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de médiation pénale), également financée par le département, organise trois fois par an des stages de citoyenneté destinés aux auteurs de violences au sein du couple sur le ressort du TGI de Coutances. 	
Propositions pour 2014-2017		Acteurs concernés
Poursuivre le financement d'actions associatives en faveur de la prise en charge du conjoint violent		Préfecture
Étendre la proposition de stages de l'ACJM sur le ressort du TGI de Cherbourg		ACJM Cherbourg

Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

Axe 1 : Actions de prévention situationnelle

Priorité 3 – Axe 1 : Actions de prévention situationnelle	
Action 3.1 : Adapter la surveillance et les contrôles	
Problématique	Dans l'esprit du schéma de tranquillité publique, des lieux et des périodes sont identifiés comme particulièrement sensibles en matière d'insécurité. La surveillance de proximité doit donc à la fois cibler ces espaces et/ou ces périodes donnés mais également s'adapter à l'environnement. L'objectif est de prévenir non seulement les atteintes à la tranquillité publique mais aussi la délinquance, les vols et les cambriolages.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • La gendarmerie effectue des patrouilles quotidiennes de surveillance générale destinées à favoriser la proximité (utilisation de moyens adaptés : VTT, pied...); • La gendarmerie et la police nationale ont signé des conventions de coordination police municipale ; • La DDPP participe aux actions de contrôle multi-services dans les établissements de restauration, notamment restauration rapide type sandwichs et kebab, qui font l'objet de plaintes pour troubles du voisinage ; • Dans le cadre de l'opération tranquillité vacances (OTV), la police nationale et la gendarmerie surveillent les habitations laissées vides pendant les vacances ; • La SRPJ a mis en place des partenariats pour prévenir et enquêter sur les vols et vols à main armée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Partenariat DCPJ/Société 3SI : mise en place de liasses piégées dans les établissements financiers ou les casinos ; ○ Partenariat DCPJ/transport de fonds : suivi en temps réel du flux de fausse monnaie ; ○ Partenariat DCPJ/GIE carte bancaire : recherche des auteurs de vols et utilisations frauduleuses de cartes bancaires ; ○ Relations privilégiées avec les banques et la Banque de France.
Propositions pour 2014-2017	
Acteurs concernés	
Mettre en place des schémas de tranquillité publique	Communes, CLSPD, CISPD, services de l'État sur le territoire
Amplifier la coopération entre la gendarmerie et la police nationale	PN, GN
Affiner le ciblage des lieux et périodes sensibles	PN, GN
Continuer le développement de partenariats avec les établissements ou commerces sensibles	PN, GN

Priorité 3 – Axe 1 : Actions de prévention situationnelle	
Action 3.2 : Maintenir et renforcer le dispositif des référents sûreté	
Problématique	Formés spécifiquement à l'analyse des situations de délinquance, les référents sûreté ont pour mission de suivre l'évolution des actes de malveillance sur une zone de compétence gendarmerie ou police nationale. Ils mêlent la connaissance du terrain, des modes opératoires et des enquêtes judiciaires et peuvent ainsi apporter des réponses concrètes en termes de lutte contre la délinquance et les atteintes à la tranquillité publique.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • La police nationale assure la présence de Référents Sûreté relayés localement par des Correspondants Sûreté (Rôle de conseil dans le développement de la vidéo-protection, consultations sûreté, etc.) afin de mieux développer la prévention situationnelle ; • La gendarmerie a récemment formé 19 correspondants sûreté en mutualisation avec la police nationale pour établir des diagnostics de sûreté.
Propositions pour 2014-2017	
	Acteurs concernés
Accentuer la coopération entre la police nationale et la gendarmerie pour la formation et les retours d'expérience des référents et correspondants sûreté	PN, GN
Développer la couverture géographique des correspondants sûreté	PN, GN

Priorité 3 – Axe 1 : Actions de prévention situationnelle	
Action 3.3 : Accorder une attention particulière aux personnes placées sous main de justice	
Problématique	En plus d'un souci d'assurer l'ordre en milieu carcéral, traiter les atteintes à l'ordre public dans cet environnement constitue en soi une prévention. Si les personnes placées sous main de justice sont prises en charge dès leur incarcération, elles sont plus susceptibles d'appliquer ces préceptes une fois sorties.
Dispositif existant	<p>Le SPIP travaille en collaboration avec la police et la gendarmerie. Lorsqu'il apprend qu'une personne placée sous main de justice ne respecte pas la tranquillité publique, il lui rappelle le cadre juridique.</p> <p>Les services de police et de gendarmerie sont informés par les établissements pénitentiaires du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des placements sous surveillance électronique • des remises en liberté des personnes ayant terminé de purger une peine.
Propositions pour 2014-2017	
	Acteurs concernés
Développer la prise en charge des personnes placées sous main de justice en encourageant les forces de l'ordre à prendre plus souvent contact avec le SPIP.	SPIP

Axe 2 : Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public

Priorité 3 – Axe 2 : Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public	
Action 3.4 : Favoriser la coopération des différents acteurs de proximité en matière de tranquillité publique	
Problématique	Les troubles à l'ordre public et la délinquance sont des problèmes de proximité. La coopération des différents acteurs, et notamment des différentes forces de l'ordre, est essentielle pour la prévention et la répression des troubles dans ce contexte. Le côtoiement des auteurs de troubles par les organismes socio-médicaux peut également être exploité au travers d'échanges d'informations avec les forces de l'ordre.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> La gendarmerie et la DDSF apportent leurs concours aux CLSPD et CISPD mis en place dans le département.
Propositions pour 2014-2017	
Concrétiser le projet de convention de la gendarmerie nationale avec les maires du département dans le domaine de la tranquillité publique	GN, communes
Encourager les initiatives de coopération entre les polices municipales et la gendarmerie nationale	Polices municipales, GN
Organiser des rencontres entre les acteurs sociaux et les représentants de l'ordre public sur les modalités de mise en œuvre des moyens de prise en charge coercitifs prévus par la loi	PN, GN, ARS, communes.
Organiser des rencontres thématiques à partir des études de situations sur les territoires de proximité associant les élus, les professionnels de santé, du social et du médico-social en lien avec une réflexion autour des Contrats Locaux de Santé	ARS, communes...

Priorité 3 – Axe 2 : Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public

Action 3.5 : Impliquer les habitants dans la lutte contre les troubles à l'ordre public

Problématique	Les territoires les plus soumis à des actes troublant la tranquillité publique nécessitent une coopération étroite entre les acteurs de proximité, ce qui inclut les habitants du quartier. Le développement d'initiatives associant les usagers des services publics doit leur permettre d'exprimer leur ressenti et de recueillir des pistes d'amélioration.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • La police nationale a développé le principe de réunions de quartiers et de réunions « incivilités » ; • L'Acse, dans le cadre du CUCS, accorde des financements d'actions visant à renforcer le lien social sur les quartiers de la politique de la ville (DDCS) ; • Une chaîne d'alerte commerces a été créée par la gendarmerie nationale en coopération avec les Chambres de commerce et d'industrie. Elle existe actuellement sous forme de mails suivis d'alertes par sms ; • L'ACJM a mis en place des médiations de voisinage, un dispositif lié aux troubles de voisinage et aux actes d'incivilité qui vise à prévenir la prévention des conflits dans l'espace public. Ces médiations sont ouvertes à tous, victimes ou auteurs d'infraction pénale, et ciblent particulièrement les publics les plus démunis et fragiles des quartiers prioritaires de l'agglomération de Cherbourg.
Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés
Mener à bien le projet de protocole « participation citoyenne » de la gendarmerie nationale à Saint Georges de Rouelley et éventuellement l'étendre à d'autres communes	GN, communes
Améliorer le dispositif de chaîne d'alerte commerce mis en place avec les chambres de commerce et d'industrie Adapter ce dispositif aux agriculteurs	GN, CCI
Poursuivre le financement d'actions de médiation menées par des associations	Préfecture

Priorité 3 – Axe 2 : Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public

Action 3.6 : Faciliter la prise en charge médicale des auteurs

Problématique	Il est fréquent que les auteurs de troubles à la tranquillité publique et les délinquants aient besoin d'un accompagnement médical ou tout du moins social. Les possibilités de cette prise en charge gagnent à être connues des services de police et de gendarmerie, ainsi que des acteurs locaux, afin que les délinquants soient plus facilement dirigés vers elles. Une coopération entre les services de santé, de la justice et les forces de l'ordre permet une continuité dans la prise en charge de l'auteur d'infraction.
Dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil Local de Santé Mentale sur la communauté urbaine de Cherbourg avec un pilotage CHS (secteur psychiatrique) et collectivité locale associe les élus, les acteurs des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, la justice, les forces de l'ordre, les bailleurs sociaux. Ils ont pour objectif de mettre en place un dispositif de coordination en santé mentale sur le territoire de proximité ; • La procédure d'injonction thérapeutique permet de prolonger l'action de la justice vis-à-vis des auteurs de troubles à l'ordre public et des délinquants.
Propositions pour 2014-2017	Acteurs concernés
Organiser des actions sur site sur des thèmes spécifiques comme la thématique de santé en structure sociale ou médico-sociale ou la thématique sociale en structure sanitaire afin de communiquer sur les possibilités de prise en charge des auteurs d'infraction	ARS
Mettre en pratique la convention entre les parquets, l'ARS et les médecins relais, en matière d'injonction thérapeutique	ARS, DT, parquets

Lexique des sigles

ACJM	Association d'aide aux victimes, contrôle judiciaire socio-éducatif et médiation pénale
ACSÉ	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADFI	Association de défense des familles et des individus
AEF	Action éducative familiale
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
AREM	Association régionale Edmond Michelet Haute et Basse Normandie
ARS	Agence régionale de santé
BPF	Brigade de protection de la famille
CC	Communauté de communes
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHS	Centre hospitalier spécialisé
CIDFF	Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CLJ	Centre de loisirs jeunesse
CLSM	Conseil local de santé mentale
CSAPA	Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
ECLAIR	Programme des écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite
FIPD	Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance
FRAD	Formateur relais anti-drogue
GN	Gendarmerie nationale
MPPC	Mission partenariat prévention et communication
ONED	Observatoire national de l'enfance en danger
OTV	Opération tranquillité vacances
PASD	Plate-forme d'aide et de suivi des décrocheurs
PFAD	Policier formateur anti-drogue
PN	Police nationale
PPRE	Programme personnalisé de réussite éducative
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
VVV	Programme ville vie vacances
RPIB	Repérage précoce et intervention brève
SEGPA	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
SNATEM	Service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée
SYMEL	Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche
TIG	Travail d'intérêt général
TGI	Tribunal de grande instance
UPCR	Unité de prévention des conduites à risque
VMA	Vol à main armée

